



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Divers outils de construction	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2037-180094/A	Date 2017-11-09
Client Reference No. - N° de référence du client W2037-180094	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-014-5339	
File No. - N° de dossier MCT-7-40030 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-20	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacDonald, Charline	Buyer Id - Id de l'acheteur mct014
Telephone No. - N° de téléphone (506) 871-2953 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Cdn School of Military Engineering 894 Champlain Ave, Bldg J10 Door 11 OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN - SOUMISSION	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 BESOIN - CONTRAT	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	9
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FAB DESTINATION ET DDP	10
6.13 PÉRIODE DE GARANTIE	10
ANNEXE « A » - BESOIN	11
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....	17
ANNEXE « C » - ÉVALUATION TECHNIQUE.....	20
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	29
ANNEXE « E » - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE.....	30

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017/04/27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
B3000T	Produits équivalents	2006/06/16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, **les soumissions transmises par courrier électronique (courriel) à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement **Politique d'achats écologiques** (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

(Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe « C »).

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014/06/26) Évaluation du prix – soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence

imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwpsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwpsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables devraient être reçus dans les 8 semaines suivant l'attribution du contrat, mais ils DOIVENT être reçus au plus tard le 29 mars 2018.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Charline MacDonald
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1045, rue Main, unité 108
Moncton, N.-B.
E1C 1H1

Téléphone : (506) 871-2953
Télécopieur : (506) 851-6759
Courriel : charline.macdonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant,

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe « B », Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
H1001C	Paiements multiples	2008/05/12

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(Tel qu'indiqué à l'Annexe « D »)

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006/06/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances - aucune exigence particulière	2016/01/28

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12 Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination (Ministère de la Défense nationale, École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC), Édifice J10, Porte 11, 894 avenue Champlain, Oromocto, Nouveau-Brunswick, E2V 4J5) incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

6.13 Période de garantie

Cette section s'applique seulement à l'article 4.3 Système d'aiguillage Tormek® T-8 ou équivalent de l'Annexe « A » - Besoin.

L'article 09 des conditions générales 2010A Conditions générales – biens (complexité moyenne) est modifié en remplaçant la période de 12 mois par 7 ans.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

ANNEXE « A » - BESOIN

Annexe A

Exigence

1. Présentation

Le Centre d'instruction au combat (CIC) du ministère de la Défense nationale (M), de la part de l'École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC), présente une demande de procurement de divers outils de construction en soutien à la formation.

2. Portée

Dans un effort de conformité envers le plan de formation des techniciens en construction (TC), l'École du génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC) désire se procurer les outils qui seront utilisés comme aide à la formation pour les cours PP1 et PP2 du CFC.

3. Produits livrables – Généralités

Le soumissionnaire retenu devra fournir divers outils de construction selon les quantités indiquées à l'Annexe B, Base de paiement. Les spécifications et caractéristiques physiques minimales se rapportant à chaque article sont les suivantes :

3.1. Ponceuse à broche oscillante sur banc

- 134 HP, moteur monophasé
- Grande table en fonte massive, 18 po ($\pm 0,5$ po) de diamètre
- La trousse d'accessoires comprend : broches en caoutchouc, plaques à tambour, manchons abrasifs et plaques amovibles 4 ½ po long x ¾ po, 1 po, 1 ½ po, 2 po et 3 po.

3.2. Agitateur de peinture électrique portatif

- Action orbitale à trois axes
- Capable de mélanger les gallons, pintes, litres et aérosols
- Fonctionne pour les pots de peinture double
- Interrupteur à minuterie
- 120 V

3.3. Coupeuse électrique à essence de 14 po :

- Disque de coupe de 14 po parfait pour la pierre
- Mandrin 20 mm
- La trousse de raccord à l'eau permet à l'opérateur de connecter une conduite d'eau (tuyau d'arrosage)
- Débattement : 73 cm³ (4,5 po³)
- Puissance minimale : 3,5 kW (4,7 HP)
- Puissance maximale : 3,8 kW (5,1 HP)

3.4. Scie à tuile/verre de 3 3/8 po

- Sans fil
- Minimum 1 600 tr/min
- Capacité de coupe minimum de 1 po
- Grand réservoir d'alimentation d'eau de 16,9 oz (± 1 oz) pour applications de coupe humide
- Comprend 2 batteries et un chargeur

3.5. Pierre à huile

- 2 po x 8 po (± 0,5 po)
- Double face
- 120 grains d'un côté et 240 de l'autre

3.6. Scie à chantourner :

- Longueur de lame de 6 ½ po (± 0,5 po)
- Profondeur minimum de la gorge de 4 ¾ po

3.7. Scie à ruban à bois avec guide de refendage de 21 po, 600 V

- Triphasée, **600 V**, câblée
- Capacité de coupe du cadre à la lame : 20 po (± 0,5 po)
- Table carrée en fonte inclinable de 10° à gauche/45° à droite
- Dimensions de la table : 21 po x 21 po (± 1 po)
- Hauteur de la table depuis le sol : 37 ½ po (± 1 po)
- Hauteur de capacité de coupe : 12 po (± 0,5 po)
- Capteurs de poussière de 4 po pour raccordement du collecteur de poussière
- Levier de changement de lame à dégagement rapide
- Indicateur de hauteur de coupe
- Tensiomètre et suivi de lame (consultables par les regards)
- Portes à charnières pour accès rapide à la lame
- Système guide de lame supérieur/inférieur réglable
- Système de réglage de la hauteur de pignon et crémaillère
- Deux (2) vitesses
- Comprend :
 - Guide d'onglet
 - Guide longitudinal en aluminium avec guide de refendage

3.8. Scie à ruban à bois avec guide de refendage de 21 po, 208 V

- Triphasée, **208 V**, câblée
- Capacité de coupe du cadre à la lame : 20 po (± 0,5 po)
- Table carrée en fonte inclinable de 10° à gauche/45° à droite
- Dimensions de la table : 21 po x 21 po (± 1 po)
- Hauteur de la table depuis le sol : 37 ½ po (± 1 po)
- Hauteur de capacité de coupe : 12 po (± 0,5 po)
- Capteurs de poussière de 4 po pour raccordement du collecteur de poussière
- Levier de changement de lame à dégagement rapide
- Indicateur de hauteur de coupe
- Tensiomètre et suivi de lame (consultables par les regards)
- Portes à charnières pour accès rapide à la lame

- Système guide de lame supérieur/inférieur réglable
- Système de réglage de la hauteur de pignon et crémaillère
- Deux (2) vitesses
- Comprend :
 - Guide d'onglet
 - Guide longitudinal en aluminium avec guide de refendage

3.9. Truelle électrique de 36 po :

- Dimensions minimales du moteur 5,5 HP
- La commande de pas de lame infinie se règle de 0 à 28 degrés
- Conception à quatre lames
- Vitesse maximale du rotor de 118 tr/min (± 5 tr/min)

3.10. Assortiment de scies

- Lame à denture grossière
- 4 à 12 dents par pouce

3.11. Assortiment de limes à aiguiser des scies (6 pièces avec rouleau)

- Lime conique double extra mince de 5 po (11 à 14 dents par pouce)
- Lime conique double extra mince de 6 po (9 à 10 dents par pouce)
- Lime conique extra mince de 6 po (8 à 9 dents par pouce)
- Lime conique mince de 6 po (6 à 7 dents par pouce)
- Lime conique mince de 7 po (5 à 6 dents par pouce)
- Lime conique régulière de 7 po (4 à 5 ½ dents par pouce)
- Rouleau de lime à scie

3.12. Étau à scie de 14 po :

- Mâchoire 14 po
- Acier haut calibre

3.13. Scie à refendre :

- 4,5 dents par pouce
- Longueur de 26 po
- Poignée en bois
- Épaisseur de la lame de 0,035 po (+ 0,007 po / -0,003 po)
- Surface rectifiée
- Acier à ressort 1095 avec dureté HRC de 52 (± 2).

3.14. Scie à panneau pour coupe croisée, 10 dents par pouce :

- 10 dents par pouce (scie à finir)
- Poignée en bois
- Épaisseur de la lame de 0,035 po (+ 0,007 po / -0,003 po)
- Surface rectifiée
- Lame faite d'acier à ressort 1095 avec dureté HRC de 52 (± 2).

3.15. Scie à panneau pour coupe croisée, 8 dents par pouce :

- 8 dents par pouce (scie de charpente)
- Poignée en bois
- Épaisseur de la lame de 0,035 po (+ 0,007 po / -0,003 po)
- Surface rectifiée
- Lame faite d'acier à ressort 1095 avec dureté HRC de 52 (± 2).

3.16. Scie japonaise Ryoba :

- Combinaison scie à refendre et scie de travers;
- Coupe en longueur de 26 dents par pouce (0,022 po de trait de scie) sur un bord
- Motif à défonçage 13 dents par pouce (0,028 po de trait de scie) le long de l'autre bord
- Lame conique de 4 7/8 po, biseaux de 2 3/16 po de largeur au bout à 1 7/8 po à côté du manche

4. Produits livrables – Marque spécifique ou l'équivalent

Le soumissionnaire retenu devra fournir les articles spécifiques au produit ou au fabricant dans les quantités indiquées à l'Annexe B, Base de paiement. Les caractéristiques physiques associées à chaque produit équivalent sont les suivantes :

4.1. Boîte électrique Hubbell Spider SBSB2 ou équivalent :

- Unité Spider 50A
- Comporte :
 - 6 sorties de lame droite, 20 A, 125 V
 - 1 verrou tournant, 30 A, 250 V
 - 1 entrée de verrou tournant, 50 A, 125/250 V
 - 1 sortie de verrou tournant, 50 A, 125/250 V
- Usage à l'intérieur et à l'extérieur, dans un endroit sec ou mouillé
- Enceinte étanche
- Inscriptions et certifications : UL 1640 cUL et CSA, UL 943
- Doit se conformer au Code électrique national ANSI/NFPA 70

4.2. Tournevis standard Picquic® Super 8 Plus ou équivalent :

- Poignée solide
- Tige d'entraînement amovible à écrou en acier inoxydable
- Comporte :
 - 1, 2, 3 mèches Robertson
 - 1, 2 mèches Phillips
 - Mèches à tête plate de 3/16 po, ¼ po et
 - 7 (1/4 po hex.).

4.3. Système d'aiguillage Tormek® T-8 ou équivalent :

- Mandrin à double extrémité avec deux roues :
 - Meule en oxyde d'aluminium x 220, 250 x 50 mm (10 po x 2 po).
 - Roue d'affilage en cuir dotée du composé 2, 20 x 31 mm (8 5/8 po x 1¼ po).
- Dimensions : Largeur 270 mm (10 5/8 po), profondeur 250 mm (10 po), hauteur 325 mm (12 ¾ po)

- Arbre principal en acier inoxydable avec EzyLock™
- Logement : dessus et châssis moulés en zinc, côtés en plastique ABS
- Moteur :
 - Monophasé industriel, 200 W (admission), 90 tr/min
 - 230 V, 50 Hz ou 115 V, 60 Hz.
 - Roulement silencieux, 52 dB
- Comprend :
 - Gabarit à bord carré
 - Outil à dresser
 - Planeuse à pierre
 - Positionneur d'angle
 - Composé d'affûtage
- Garantie de 7 ans

4.4. Pulvérisateur électrique sans air GRACO Grace Ultra 395 PC ou l'équivalent :

- Doit être compatible avec d'autres fournitures et pièces de pulvérisateur GRACO (interchangeable)
- Dimension maximale de l'embout : 0,023 po
- Pression maximale en lb/po² : 3 300 lb/po²
- Débit maximal : 0,54 gal/min
- Nombre de HP moteur : 7/8 TEFC DC
- Contrôle de la pression électronique
- Tuyau d'aspiration à ouverture pivotante
- Comprend
 - Flexible sans air ¼ po x 50 pi BlueMax™ II
 - Pistolet contracteur à 2 doigts
 - RAC X™ Embout de vaporisation 517 et protecteur

5. Restrictions :

5.1. Date de livraison

Tous les produits et matériaux devraient être reçus par l'EGMFC dans les huit (8) semaines suivant l'attribution du contrat, mais ils DOIVENT être reçus au plus tard le 29 mars 2018.

5.2. Emballage et livraison

L'emballage et la livraison de tous les matériaux relève du fabricant/fournisseur et doit être conforme aux normes canadiennes et aux règlements de transport. Il est de la responsabilité du fabricant/fournisseur de veiller à ce que les produits soient correctement protégés contre les dommages qui pourraient survenir lors de la manutention et de l'expédition.

6. Terminologie

MDN	Ministère de la Défense nationale
CIC	Centre d'instruction au combat
EGMFC	École du génie militaire des Forces canadiennes
TC	Technicien en construction
PP1/PP2	Période de perfectionnement 1/ Période de perfectionnement 2
HP	Chevaux-puissance
po	Pouce
cm ³	Centimètre cube
po ³	Pouce cube

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

kW	Kilowatt
tr/min	Tour par minute
oz	Once
kg	Kilogramme
A	Ampère
V	Volt
W	Watt
UL	Underwriters Laboratories
ULC	Normes canadiennes de sécurité évaluées par <i>Underwriters Laboratories</i>
CSA	Association canadienne de normalisation
ANSI	<i>American National Standards Institute</i>
NFPA	<i>National Fire Protection Association</i>
mm	Millimètre
Hz	Hertz
ABS	Acrylonitrile butadiène styrène
dB	Décibel
tpi	Dents par pouce
HRC	Échelle Rockwell « C » pour les aciers les plus durs
lb/po ²	Livres par pouce carré
TEFC	Entièrement fermé, refroidi par ventilateur
c.c.	Courant continu
gal/min	Gallons par minute
pi	Pied

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

L'offrant doit proposer des prix fermes **en dollars canadiens** pour la fourniture et la livraison des articles énoncés dans le besoin conformément à l'annexe A, Besoin. Droits de douane et taxes d'accise inclus, frais de livraison inclus, et taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

N° d'article	Désignation	Modèle/ N° de pièce	Qté	Unité de distribution	Prix unitaire	Prix calculé
1	Ponceuse à broche oscillante sur banc conforme à l'article 3.1 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		2	Chaque		
2	Agitateur de peinture électrique portatif conforme à l'article 3.2 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		1	Chaque		
3	Coupeuse électrique à essence de 14 po conforme à l'article 3.3 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		1	Chaque		
4	Scie à tuile/verre de 3 3/8 po conforme à l'article 3.4 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		6	Chaque		
5	Pierre à huile conforme à l'article 3.5 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		49	Chaque		
6	Scie à chantourner conforme à l'article 3.6 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		48	Chaque		
7	Scie à ruban à bois de 21 po et 600 V conforme à l'article 3.7 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		1	Chaque		
8	Scie à ruban à bois de 21 po et 208 V conforme à l'article 3.8 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		1	Chaque		
9	Truelle électrique de 36 po conforme à l'article 3.9 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		2	Chaque		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° d'article	Désignation	Modèle/ N° de pièce	Qté	Unité de distribution	Prix unitaire	Prix calculé
10	Assortiment de scies conforme à l'article 3.10 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		1	Chaque		
11	Assortiment de limes à aiguiser des scies (6 pièces) conforme à l'article 3.11 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		2	Chaque		
12	Étau à scie de 14 po conforme à l'article 3.12 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		2	Chaque		
13	Scie à refendre conforme à l'article 3.13 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		33	Chaque		
14	Scie à panneau pour coupe croisée conforme à l'article 3.14 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		33	Chaque		
15	Scie à panneau pour coupe croisée conforme à l'article 3.15 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		33	Chaque		
16	Scie japonaise Ryoba conforme à l'article 3.16 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		4	Chaque		
17	Coffret électrique Hubbell Spider conforme à l'article 4.1 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		1	Chaque		
18	Tournevis standard Picquic® Super 8 Plus conforme à l'article 4.2 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		58	Chaque		
19	Système d'aiguillage Tormek® T-8 conforme à l'article 4.3 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		3	Chaque		
20	Pulvérisateur électrique sans air GRACO Grace Ultra 305 PC conforme à l'article 4.4 de l'énoncé des exigences, Annexe A.		1	Chaque		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° d'article	Désignation	Modèle/ N° de pièce	Qté	Unité de distribution	Prix unitaire	Prix calculé
					Sous-total	
					TVH (15 %)	
					Total	

ANNEXE « C » - ÉVALUATION TECHNIQUE

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

Les soumissions doivent satisfaire aux exigences obligatoires exposées ci-dessous. Pour démontrer que toutes les exigences des spécifications techniques sont respectées, les soumissionnaires DOIVENT répondre en détaillant les spécifications complètes ou toute documentation descriptive de l'équipement offert.

Les spécifications ou les documents descriptifs complets devraient être présentés avec la soumission, mais pourraient être soumis à une date ultérieure. Si les spécifications ou les documents susmentionnés ne sont pas déposés avec la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui accordera un délai pour satisfaire à cette exigence particulière. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de satisfaire à cette exigence dans le délai prévu, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.

Toute proposition qui ne satisfait pas à toutes les spécifications et exigences obligatoires sera déclarée irrecevable. Chaque exigence doit être abordée séparément.

Toute modification des exigences ou toute question ayant trait aux exigences obligatoires fera l'objet d'une modification de l'appel d'offres, laquelle constituera, le cas échéant, une réponse à la ou aux questions. Toute modification de l'appel d'offres sera affichée sur le site du Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG), au <https://achatsetventes.gc.ca/>.

Numéro de l'élément	Critères techniques obligatoires	Réponse de l'offrant
		Démonstré avec document à l'appui (les offrants devront insérer les données et les numéros de page)
M3.1	Ponceuse à broche oscillante sur banc	
3.1.1	Moteur monophasé de ¼ HP	
3.1.2	Grande table en fonte massive, 18 po (± 0,5 po) de diamètre	
3.1.3	La trousse d'accessoires comprend : Broches en caoutchouc, plaques à tambour, manchons abrasifs et plaques amovibles 4 ½ po long x ¾ po, 1 po, 1 ½ po, 2 po et 3 po	
M3.2	Agitateur de peinture électrique portatif	
3.2.1	Action orbitale à trois axes	
3.2.2	Capable de mélanger les gallons, pintes, litres et aérosols	

3.2.3	Fonctionne pour les pots de peinture double	
3.2.4	Interrupteur à minuterie	
3.2.5	120 V	
M3.3	Coupeuse électrique à essence de 14 po	
3.3.1	Disque de coupe de 14 po adéquat pour la pierre	
3.3.2	Mandrin : 20 mm	
3.3.3	La trousse de raccord à l'eau permet à l'opérateur de connecter une conduite d'eau (tuyau d'arrosage)	
3.3.4	Débattement : 73 cm ³ (4,5 po ³)	
3.3.5	Puissance minimale : 3,5 kW (4,7 HP)	
3.3.6	Puissance maximale : 3,8 kW (5,1 HP)	
M3.4	Scie à tuile/verre de 3 3/8 po	
3.4.1	Sans fil	
3.4.2	Minimum 1 600 tr/min	
3.4.3	Capacité de coupe minimum de 1 po	
3.4.4	Grand réservoir d'alimentation d'eau de 16,9 oz (± 1 oz) pour applications de coupe humide	
3.4.5	Comprend deux (2) batteries et un chargeur	
M3.5	Pierre à huile	
3.5.1	2 po x 8 po (± 0,5 po)	
3.5.2	Double face	
3.5.3	120 grains d'un côté et 240 de l'autre	

M3.6	Scie à chantourner	
3.6.1	Longueur de lame de 6 ½ po (± 0,5 po)	
3.6.2	Profondeur minimum de la gorge de 4 ¾ po	
M3.7	Scie à ruban à bois avec guide de refendage de 21 po, 600 V	
3.7.1	Triphasée, 600 V , câblée	
3.7.2	Capacité de coupe du cadre à la lame : 20 po (± 0,5 po)	
3.7.3	Table carrée en fonte inclinable de 10° à gauche/45° à droite	
3.7.4	Dimensions de la table : 21 po x 21 po (± 1 po)	
3.7.5	Hauteur de la table depuis le sol : 37 ½ po (± 1 po)	
3.7.6	Hauteur de capacité de coupe : 12 po (± 0,5 po)	
3.7.7	Capteurs de poussière de 4 po pour raccordement du collecteur de poussière	
3.7.8	Levier de changement de lame à dégagement rapide	
3.7.9	Indicateur de hauteur de coupe	
3.7.10	Tensiomètre et suivi de lame (consultables par les regards)	
3.7.11	Portes à charnières pour accès rapide à la lame	
3.7.12	Système guide de lame supérieur/inférieur réglable	
3.7.12	Système de réglage de la hauteur de pignon et crémaillère	
3.7.13	Deux (2) vitesses	

3.7.14	Comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide d'onglet ▪ Guide longitudinal en aluminium avec guide de refendage 	
M3.8	Scie à ruban à bois avec guide de refendage de 21 po, 208 V	
3.8.1	Triphasée, 208 V , câblée	
3.8.2	Capacité de coupe du cadre à la lame : 20 po (± 0,5 po)	
3.8.3	Table carrée en fonte inclinable de 10° à gauche/45° à droite	
3.8.4	Dimensions de la table : 21 po x 21 po (± 1 po)	
3.8.5	Hauteur de la table depuis le sol : 37 ½ po (± 1 po)	
3.8.6	Hauteur de capacité de coupe : 12 po (± 0,5 po)	
3.8.7	Capteurs de poussière de 4 po pour raccordement du collecteur de poussière	
3.8.8	Levier de changement de lame à dégagement rapide	
3.8.9	Indicateur de hauteur de coupe	
3.8.10	Tensiomètre et suivi de lame (consultables par les regards)	
3.8.11	Portes à charnières pour accès rapide à la lame	
3.8.12	Système guide de lame supérieur/inférieur réglable	
3.8.12	Système de réglage de la hauteur de pignon et crémaillère	
3.8.13	Deux (2) vitesses	

3.8.14	Comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide d'onglet ▪ Guide longitudinal en aluminium avec guide de refendage 	
M3.9	Truelle électrique de 36 po	
3.9.1	Dimensions minimales du moteur 5,5 HP	
3.9.2	La commande de pas de lame infinie (se règle de 0 à 28 degrés)	
3.9.3	Conception à quatre lames	
3.9.4	Vitesse maximale du rotor de 118 tr/min (± 5 tr/min)	
M3.10	Assortiment de scies	
3.10.1	Lame à denture grossière	
3.10.2	4 à 12 dents par pouce	
M3.11	Assortiment de limes à aiguiser des scies (6 pièces avec rouleau)	
3.11.1	Lime conique double extra mince de 5 po (11 à 14 dents par pouce)	
3.11.2	Lime conique double extra mince de 6 po (9 à 10 dents par pouce)	
3.11.3	Lime conique extra mince de 6 po (8 à 9 dents par pouce)	
3.11.4	Lime conique mince de 6 po (6 à 7 dents par pouce)	
3.11.5	Lime conique mince de 7 po (5 à 6 dents par pouce)	
3.11.6	Lime conique régulière de 7 po (4 à 5 ½ dents par pouce)	
3.11.7	Rouleau de lime à scie	
M3.12	Étau à scie de 14 po	
3.12.1	Mâchoire 14 po	
3.12.2	Acier haut calibre	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M3.13	Scie à refendre	
3.13.1	4,5 dents par pouce	
3.13.2	Longueur de 26 po	
3.13.3	Poignée en bois	
3.13.4	Épaisseur de la lame de 0,035 po (+ 0,007 po/ -0,003 po)	
3.13.5	Surface rectifiée	
3.13.6	Acier à ressort 1095 avec dureté HRC de 52 (± 2).	
M3.14	Scie à panneau pour coupe croisée, 10 dents par pouce	
3.14.1	10 dents par pouce (scie à finir)	
3.14.2	Poignée en bois	
3.14.3	Épaisseur de la lame de 0,035 po (+ 0,007 po/- 0,003 po)	
3.14.4	Surface rectifiée	
3.14.5	Lame faite d'acier à ressort 1095 avec dureté HRC de 52 (± 2).	
M3.15	Scie à panneau pour coupe croisée, 8 dents par pouce	
3.15.1	8 dents par pouce (scie de charpente)	
3.15.2	Poignée en bois	
3.15.3	Épaisseur de la lame de 0,035 po (+ 0,007 po/- 0,003 po)	
3.15.4	Surface rectifiée	
3.15.5	Lame faite d'acier à ressort 1095 avec dureté HRC de 52 (± 2).	

M3.16	Scie japonaise Ryoba	
3.16.1	Combinaison scie à refendre et scie de travers;	
3.16.2	Coupe en longueur de 26 dents par pouce (0,022 po de trait de scie) sur un bord	
3.16.3	Motif à défonçage 13 dents par pouce (0,028 po de trait de scie) le long de l'autre bord	
3.16.4	Lame conique de 4 7/8 po, biseaux de 2 3/16 po de largeur au bout à 1 7/8 po à côté du manche	

Marque spécifique ou l'équivalent

Numéro de l'élément	Critères techniques obligatoires	Réponse de l'offrant
		Démontré avec document à l'appui (les offrants devront insérer les données et les numéros de page)
<p>(a) l'offrant doit ajouter à sa soumission la documentation démontrant que son équipement proposé correspond à chaque critère technique obligatoire. Si l'une ou l'autre partie de l'équipement de la soumission est un produit substitut des critères obligatoires ci-dessous et que l'offrant propose un équipement alternatif, la proposition de l'offrant sera évaluée par rapport aux critères de la section (b) ci-dessous.</p> <p>(b) l'offrant doit démontrer séparément dans sa proposition en quoi l'équipement de substitution qu'il propose répond à chaque critère obligatoire en indiquant :</p> <p>(i) sa totale équivalence; et</p> <p>(ii) en fournissant une documentation descriptive de chaque spécification d'équipement particulière se rapportant à un substitut.</p>		
M4.1	Boîte électrique Hubbell Spider SBSB2	
4.1.1	Unité Spider 50 A	
4.1.2	Comporte : <ul style="list-style-type: none"> • 6 sorties de lame droite, 20 A, 125 V • 1 verrou tournant, 30 A, 250 V • 1 entrée de verrou tournant, 50 A, 125/250 V • Sortie de verrou tournant, 50 A, 125/250 V 	
4.1.3	Pour usage à l'intérieur et à l'extérieur, dans un endroit sec ou mouillé	

4.1.4	Enceinte étanche	
4.1.5	Inscriptions et certifications : UL 1640 cUL et CSA, UL 943	
4.1.6	Code électrique national ANSI/NFPA 70	
M4.2	Tournevis standard Picquic® Super 8 Plus	
4.2.1	Poignée solide	
4.2.2	Tige d'entraînement amovible à écrou en acier inoxydable	
4.2.3	Comporte : <ul style="list-style-type: none"> • 1, 2, 3 mèches Robertson • 1, 2 mèches Phillips; • Mèches à tête plate de 3/16 po, ¼ po et • 7 (1/4 po hexagonale). 	
M4.3	Système d'aiguisage Tormek® T-8	
4.3.1	Mandrin à double extrémité avec deux roues : <ul style="list-style-type: none"> • Meule en oxyde d'aluminium x 220, 250 x 50 mm (10 po x 2 po). • Roue d'affilage en cuir dotée du composé 2, 20 x 31 mm (8 5/8 po x 1¼ po). 	
4.3.2	Largeur 270 mm (10 5/8 po), profondeur 250 mm (10 po), hauteur 325 mm (12 ¾ po)	
4.3.3	Arbre principal en acier inoxydable avec EzyLock™;	
4.3.4	Logement : dessus et châssis moulés en zinc, côtés en plastique ABS	
4.3.5	Moteur : <ul style="list-style-type: none"> • Monophasé industriel, 200 W (admission), 90 tr/min • 230 V, 50 Hz ou 115 V, 60 Hz • Roulement silencieux, 52 dB 	
4.3.6	Comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Gabarit à bord carré • Outil à dresser • Planeuse à pierre • Positionneur d'angle • Composé d'affûtage 	
4.3.7	Garantie de 7 ans	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M4.4	Pulvérisateur électrique sans air GRACO Grace Ultra 395 PC	
4.4.1	Compatible avec d'autres fournitures et pièces de pulvérisateur GRACO (interchangeable)	
4.4.2	Dimension maximale de l'embout : 0,023 po	
4.4.3	Pression maximale en lb/po ² : 3 300 lb/po ²	
4.4.4	Débit maximal : 0,54 gal/min	
4.4.5	Nombre de HP moteur : 7/8 TEFC c.c.	
4.4.6	Contrôle de la pression électronique	
4.4.7	Flexible pivotant d'aspiration d'admission	
4.4.8	Comprend <ul style="list-style-type: none">• Flexible sans air ¼ po x 50 pi BlueMax™ II• Pistolet contracteur à 2 doigts• RAC X™ Embout de vaporisation 517 et protecteur	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-180094/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-180094

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-7-40030

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct014
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

